



Demande d'autorisation de photographie auprès de Parcs Canada Parc national du Mont-Riding

Nous vous remercions de votre intérêt à l'égard de Parcs Canada. Afin d'accélérer l'évaluation de votre projet de tournage, veuillez nous fournir les renseignements demandés ci-dessous. **Vous devez soumettre la demande dûment remplie au moins 15 jours ouvrables avant la première journée de tournage prévue**, afin que Parcs Canada ait le temps de l'étudier et de l'approuver. Parcs Canada se réserve le droit de rejeter les demandes qui ne s'inscrivent pas dans son mandat, ses valeurs et ses principes.

Veillez décrire de façon détaillée le plan et les mesures de sécurité prévues pour les activités proposées en rapport à la COVID-19. Prendre note que le plan et les mesures de sécurité doivent être manifestement conformes aux directives à l'égard de la COVID-19 du gouvernement du Manitoba.

Section 1 – Renseignements sur l'entreprise

Titre du projet:

Société de production :

Adresse postale :

Directeur de production/réalisateur :

Adresse de courriel :

N^{os} de téléphone – Cell. :

Bureau :

Source de financement du projet

Veillez inclure en pièce jointe une description sommaire de la société finançant le projet. Incorporez des hyperliens dans la mesure du possible.

Document ci-joint.

Assurance

Vous devez fournir un document attestant que vous possédez une police combinée d'assurance-responsabilité d'une valeur minimale de 2 000 000 \$ par incident qui confère à *Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par l'Agence Parcs Canada*, le statut d'autre assuré. Vous devez conserver cette police pendant toute la durée de vos activités de tournage dans le parc. Votre demande sera jugée incomplète tant que Parcs Canada n'aura pas reçu votre preuve d'assurance.

Preuve ci-jointe

Section 2 – Renseignements sur le projet

1. Vocation première des séquences filmées :
2. Décrivez le projet (qui, quoi, où, quand et pourquoi; maximum de 200 mots) :
3. Ce projet est-il lié à d'autres projets en cours ou terminés? Si oui, veuillez préciser (date, titre de la production, etc.).
4. Dans un document en pièce jointe ou dans l'espace fourni ci-dessous, veuillez présenter brièvement chacun des responsables du projet. Veuillez privilégier l'utilisation d'hyperliens dans la mesure du possible.



5. Avez-vous déjà travaillé avec Parcs Canada dans le cadre d'une demande de photographie? Si oui, veuillez préciser (date, titre de la production, lieu, etc.).
6. Travaillez-vous en partenariat avec un ou plusieurs autres organisations pour la création et la distribution de cette production? Si oui, veuillez préciser (identité du partenaire, motif du partenariat, etc.).
7. Public et segment démographique ciblés :
 - Canadiens (veuillez préciser le segment démographique)
 - Étrangers (veuillez préciser le segment démographique)
8. Nombre estimatif de spectateurs (circulation et portée) :
9. Quel sera le format du produit fini (magazine, site web, etc.)?
10. Quelle est la date de publication ou de diffusion prévue, le cas échéant?
11. Scénario ou scénario-maquette
 - En pièce jointe
 - Non disponible
12. Quelle est la taille de l'équipe prévue (acteurs et membres de l'équipe de production)?
13. Veuillez fournir des détails sur le plateau, les accessoires et les services auxiliaires, le cas échéant.
14. Dressez la liste de l'équipement dont vous aurez besoin pour votre production (y compris les caméras). Soyez précis :
15. Veuillez fournir la liste des machines ou des appareils à effets spéciaux qui seront nécessaires pour le tournage (générateur de brouillard, par exemple). Soyez précis.
16. Cette production exigera-t-elle des travaux de construction ou une quelconque modification des biens de Parcs Canada?
 - Oui Non
 - Si oui, veuillez préciser :
17. Ce projet nécessite-t-il de l'alcool, des armes à feu ou du tabac?
 - Oui Non
 - Si oui, veuillez préciser quel usage vous comptez en faire :
18. Ce tournage doit-il utiliser des appâts afin d'obtenir des images d'animaux sauvages (carcasse de baleine, huile de phoque ou aliments, par exemple)?
19. Ce projet exige-t-il la présence de bétail ou d'animaux dressés?
 - Oui Non
 - Si oui, veuillez préciser :



20. Extérieurs (cochez toutes les cases applicables)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Parc national du Mont-Riding | <input type="checkbox"/> Parc national Wapusk |
| <input type="checkbox"/> Lieu historique national de Lower Fort Garry | <input type="checkbox"/> Lieu historique national Fort Prince-de-Galles (incluant cap Merry et Sloop Cove) |
| <input type="checkbox"/> Lieu historique national de La Fourche | <input type="checkbox"/> Lieu historique national de la Maison-Riel |
| <input type="checkbox"/> Lieu historique national York Factory | <input type="checkbox"/> Lieu historique national du Presbytère-St. Andrew's |

21. Veuillez remplir l'itinéraire ci-dessous. Si nécessaire, veuillez inclure un itinéraire complet indiquant l'ensemble des dates et des lieux en pièce jointe.

Itinéraire			
Date	Lieu précis	Heure de début	Heure de fin

22. Comptez-vous réaliser des activités de tournage sur la propriété d'entreprises en exploitation dans un parc national? (observation d'ours polaires, observation de baleines, visite en autobus, etc visites touristiques, visites en bus, etc.)

- Oui Non

Si oui, veuillez préciser le nom de l'entreprise et joindre l'autorisation écrite :

- Autorisation ci-jointe

23. Aurez-vous besoin d'une entrevue avec un représentant de Parcs Canada?

- Oui Non

Si oui, veuillez préciser :

Section 3 – Photographie/tournage aérien

Les activités de tournage nécessitant des aéronefs, y compris des véhicules aériens sans pilote (drones), sont assujetties à la Loi sur les parcs nationaux du Canada et au Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux du Canada. En raison de ces contraintes, il est nécessaire de fournir davantage d'information et d'obtenir des autorisations additionnelles pour les tournages aériens. Parcs Canada fournira des directives détaillées une fois la demande de tournage aérien reçue.

Avez-vous l'intention de poser un hélicoptère ou de filmer du haut des airs dans un parc?

- Oui Non

Si oui, précisez le type d'aéronef :



Section 4 – Droits

Parcs Canada se réserve le droit d'imposer des droits de demande non remboursables à la réception d'une demande de permis de tournage. Les droits doivent avoir été reçus avant le début des activités de tournage ou de photographie. Les sommes indiquées comprennent la taxe sur les produits et services (TPS).

Taille de l'équipe de production	Droits de demande	Droits de tournage en extérieur (par jour)
1-6	153,50 \$	511,25 \$
7-15	383,50 \$	1022,75 \$
16-30	767,00 \$	1533,75 \$
31-99	2556,25 \$	2045,25 \$
100+	3067,75 \$	2556,25 \$

Selon la portée, le lieu et la taille de l'équipe, il se peut que des droits de surveillance (heures supplémentaires comprises) soient imposés à la société de production en plus des droits énumérés ci-dessus.

Section 5 – Responsabilité

J'atteste par la présente que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et complets et que je n'ai fait aucune déclaration erronée ou trompeuse. Je possède tous les pouvoirs voulus pour représenter le requérant/la société de production et le projet décrit ci-dessus.			
Signature :		Date:	
Nom (en caractères d'imprimerie) :			
Personne responsable du respect des conditions du permis sur place :			
Signature:		Date:	
Nom (en caractères d'imprimerie) :			



Section 6 – Nos coordonnées

Shane Robins

Agent, Promotion et Médias sans personnel, Parc national du Mont-Riding

Parc national du Mont-Riding, Parcs Canada

Tel: 204-848-7112 Courriel : pc.info-riding@canada.ca

Important : Parcs Canada peut exiger que les auteurs de la demande de tournage aient déjà conclu une entente de distribution. Les promoteurs de projets cinématographiques et télévisuels doivent signer une entente de permis comme condition préalable à leur collaboration avec Parcs Canada. Parcs Canada exige que les promoteurs de projets de tournage concernant des lieux administrés par Parcs Canada présentent une demande d'entente de permis de tournage. Le soutien offert aux tournages peut être assujéti à la passation de marchés de services, lesquels peuvent prévoir l'obligation pour l'organisme demandeur de payer pour le soutien reçu.